Le dollar de la rivière Grand : dossier juridique

La monnaie d’une Nation, le droit fédéral des paiements et la Constitution.

La question en litige

Comment les lois fédérales sur la monnaie, les paiements de détail et le recyclage des produits de la criminalité s’appliquent-elles au dollar de la rivière Grand, un jeton de paiement entièrement garanti et rachetable au pair? Et l’intérêt de la catégorie selon l’art. 109 modifie-t-il cette analyse?

Les instruments

Instrument	Date	Effet
Loi sur la monnaie	LRC 1985, c C-52	Le cours légal et l’unité monétaire
Loi sur les activités associées aux paiements de détail	LC 2021, c 23, art 177	Enregistre et surveille les fournisseurs de services de paiement
Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes	LC 2000, c 17	Déclarations et tenue de documents
Code criminel, art. 457	LRC 1985, c C-46	Aucune ressemblance avec un billet de banque

Les lois

Loi sur la monnaie, LRC 1985, c C-52.

Loi sur les activités associées aux paiements de détail, LC 2021, c 23, art 177.

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, LC 2000, c 17.

Code criminel, LRC 1985, c C-46, art 457.

La jurisprudence

Renvoi relatif à la Loi sur les valeurs mobilières, 2011 CSC 66
Les limites de la compétence fédérale en matière d’échanges et de commerce, et la place de la réglementation provinciale.

Manitoba Metis Federation Inc c Canada (PG), 2013 CSC 14
L’honneur de la Couronne dans ses rapports avec les peuples autochtones.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

Le dollar de la rivière Grand : dossier juridique

Les arguments

	Pour le régulateur	Pour la Nation
Cours légal	Seule la monnaie canadienne a cours légal	Le $ GR n'a pas cours légal; c'est un jeton de paiement volontaire, au pair
Droit des paiements	L'émetteur est un fournisseur de services de paiement et doit s'enregistrer	La Nation respectera les normes reconnues; l'enregistrement est une question de forme
Recyclage	Les obligations de déclaration s'appliquent	La Nation les adopte volontairement et publie ses réserves chaque jour
Conception	Aucune ressemblance avec un billet (art. 457)	Ses billets ne ressemblent pas à ceux de la Banque du Canada

Points faibles à vérifier

Pour la Nation : l'application claire du droit des paiements; la façon dont le régulateur définit l'émetteur. Pour le régulateur : la garantie complète et la preuve quotidienne dépassent celles de bien des fournisseurs enregistrés; l'application des régimes fédéraux à l'instrument propre d'une Nation n'a jamais été tranchée.

Note d'information

Un régulateur des paiements demande comment traiter le dollar de la rivière Grand. En 150 à 200 mots, conseille le régulateur : ce qu'est l'instrument, quels régimes peuvent s'appliquer, et quelle assurance donne la preuve quotidienne des réserves. Rédige une note d'information : objet, contexte, considérations, recommandation.

Problème de plaidoirie

Un régulateur ordonne à la Nation d'enregistrer l'exploitant du dollar de la rivière Grand comme fournisseur de services de paiement. La Nation demande le contrôle judiciaire, soutenant que l'ordonnance interprète mal son instrument et ignore sa preuve quotidienne et l'honneur de la Couronne.

Pour la Nation : la conception de l'instrument, sa conformité volontaire, MMF. **Pour le régulateur :** les mots et l'objet de la loi. **Pour les deux :** comment la réglementation fédérale rencontre une institution propre à une Nation.

© Mohawk's Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l'enseignement.

Le dollar de la rivière Grand : dossier juridique

Un plan type : IRAC

Étape	Pour la Nation
Question	L’ordonnance d’enregistrement était-elle raisonnable?
Règle	La Loi sur les activités associées aux paiements de détail; l’honneur de la Couronne.
Application	L’instrument est entièrement garanti, rachetable au pair et prouvé chaque jour; l’ordonnance a ignoré le régime propre de la Nation.
Conclusion	L’ordonnance annulée et renvoyée pour réexamen.

Le plan du régulateur suit les quatre mêmes étapes en sens inverse. Les étudiants le rédigent eux-mêmes.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

Le dollar de la rivière Grand : dossier juridique

Travail écrit : mémoire

La tâche

Rédige le mémoire d’une des parties à la plaidoirie de cette fiche : La Nation ou Le régulateur, selon les consignes. Puis plaide-le.

Exigences

- 2 500 mots, sans la liste des autorités.
- Chaque autorité citée selon le Guide McGill, avec renvois précis.
- Au moins six autorités, dont au moins deux absentes de cette fiche.
- Répondre au meilleur argument adverse dans la partie III, et pas seulement présenter sa propre thèse.
- Seulement les faits énoncés dans le problème; aucun fait nouveau.

Structure

- Partie I, les faits : un exposé neutre, deux pages au plus.
- Partie II, les questions en litige : chacune en une seule question.
- Partie III, le droit et l’argumentation : question par question, la règle, son application, et la réponse à l’autre partie.
- Partie IV, l’ordonnance demandée : rédigée avec précision.
- Partie V, la liste des autorités : lois, puis jurisprudence, puis doctrine.

Échéancier

- Semaine 1 : recherche; un plan d’une page des questions et des autorités.
- Semaine 2 : le mémoire complet, échangé avec l’autre partie.
- Semaine 3 : la plaidoirie.

Plaidoirie

Quinze minutes par partie, deux minutes de réplique pour la partie requérante. Attendez-vous aux questions du tribunal dès la première minute; la grille de correction de la page du corps professoral s’applique.

Intégrité

Ton mémoire doit être le tien. Si tu utilises un outil d’IA pour la recherche ou la rédaction, vérifie chaque autorité dans les recueils et indique-le dans une note; une référence inventée entraîne l’échec du travail.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

Le dollar de la rivière Grand : dossier juridique

Pour le corps professoral : normes visées

Compétences universelles	Repérer les faits et les affirmations clés; Comprendre les perspectives et les points de vue; Analyser et évaluer les preuves; Appliquer : qu’est-ce que cela veut dire pour nous?. Les mêmes partout, quel que soit le programme.
Appel à l’action 28 de la CVR	Le développement économique et les institutions autochtones (appel 92), dans le droit réglementaire fédéral.
Exigence nationale	Résolution de problèmes, recherche juridique, communication orale et écrite.
Citation	Le Guide McGill; les renvois précis sont laissés aux étudiants.
Méthode	IRAC; une note d’information à un régulateur; une plaidoirie en contrôle judiciaire.
Équilibre	Les arguments des deux côtés et leurs points faibles; le dossier nomme sa propre position.
Durée	Un cours de 90 minutes; la plaidoirie en séance distincte.

Grille de correction : la plaidoirie

	Remarquable	Solide	Compétent	Faible
Droit	Toutes les autorités pertinentes, exactes, avec renvois précis	Principales autorités justes	Certaines manquent ou sont imprécises	Erronées ou absentes
Analyse	Applique le droit aux faits et répond au meilleur argument adverse	Applique clairement le droit	L’applique en partie	Énonce le droit sans l’appliquer
Structure	Un plan clair, suivi	Clair, généralement suivi	Quelques écarts	Difficile à suivre
Plaidoirie	Répond directement au tribunal et revient à sa thèse	Répond bien	Répond avec difficulté	Évite les questions

Ce dossier expose la position de la Nation mohawk de Grand River à côté d’autres positions, pour l’étude et la plaidoirie. Les résumés de jurisprudence servent à l’enseignement : lisez les recueils. Il ne constitue pas un avis juridique.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.